

## Séance du 21 juillet 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 12 juillet 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bertrand CHIFFLET, Maire.

Étaient présents : Philippe MAISONS, Julien DOUSSINEAU, Dominique DECOURTYE - Adjoint, Jessica BERTRAND, Gilles PERCHERON, Bruno CHESNOY, Philippe REAU, Romain PRYLOUTSKY.

Étaient excusés : Olivier BOURGINE (pouvoir à Dominique DECOURTYE), Léon GOUHIER (pouvoir à Philippe MAINSONS), Sandra PERCHERON.

Étaient absentes : Isabelle HERVE- FAUCONNIER, Aurore DAUVILLIERS.

Madame Jessica BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Elargissement de Chartres Métropole.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JUIN 2016**

Monsieur le Maire informe que les modifications, demandées par mail de la part de Monsieur Bruno Chesnoy, ont bien été prises en compte. Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité, des membres présents.

### **TRAVAUX PARKING**

#### **Parking Poids Lourds**

Monsieur le Maire donne lecture des devis, explique les différentes propositions et propose de faire une remise en état afin de proposer au Conseil Départemental de le reprendre, en négociation avec le reclassement de voirie. Monsieur Julien Doussineau demande des précisions sur cette éventuelle reprise. Monsieur Philippe Réau précise que la reprise par le Conseil Départemental peut se faire sur le foncier et l'entretien. Monsieur Romain Pryloutsky demande si la reprise par le Conseil Départemental est-elle gratuite ? Monsieur le Maire répond que oui, c'est un don à l'état.

Monsieur Philippe Réau précise qu'il faut faire des travaux de fond pour pouvoir céder un parking en bon état au Conseil Départemental, soit ceux proposés par l'entreprise Colas, plutôt que l'entreprise Villedieu qui propose une simple remise en Etat. Monsieur le Maire répond que les travaux de remise en état proposés par l'entreprise Villedieu sont suffisants, pour ce parking, et informe qu'il faudra ensuite faire un entretien annuel afin de ne pas le laisser se détériorer.

Monsieur Romain Pryloutsky demande si la boulangerie ne serait pas intéressée pour reprendre ce parking étant donné que la majorité des utilisateurs sont les routiers, clients du bar. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucun intérêt pour la boulangerie à reprendre ce parking, cela lui impliquerait beaucoup trop de frais.

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le devis de l'entreprise Villedieu pour un montant de 8 130 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### Plan de financement :

Montant HT :	8 130€
Fdaic 29% :	2 358€
Charge communale :	5 772€

Monsieur Philippe Réau confirme qu'il serait intéressant de rétrocéder le parking au Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

#### **Parking rue des Déportés**

Monsieur le Maire présente les deux devis concernant la création du parking, rue des Déportés. Madame Jessica Bertrand précise que ce parking est destiné à tout le monde et pas seulement les locataires des logements sociaux. Monsieur Philippe Réau confirme que le centre bourg manque de places de stationnement et demande combien de places seront créées. Monsieur le Maire répond qu'une dizaine de places seront créées ainsi qu'une place « handicapé ». Monsieur Philippe Réau souhaite savoir si le passage de Monsieur Bourguine est toujours accessible à pied ? Monsieur Dominique Decourtye répond que oui, mais qu'il faut qu'il soit nettoyé. Monsieur Gilles Percheron demande s'il est nécessaire de passer le canadien, sur le terrain communal, pendant que l'accès est possible avant de créer le parking ? Monsieur le Maire répond que non, des jeux seront installés pour les enfants sur ce terrain.

Monsieur Philippe Réau demande si l'échange des terrains, de la cour commune, est acté ? Monsieur le Maire répond qu'aucun acte n'est finalisé. Monsieur Philippe Réau informe que les murs sont sur le domaine communal. Monsieur Philippe Réau rappelle que les intéressés n'ont pas respecté ce qu'il avait été convenu.

Madame Jessica Bertrand trouve que cette situation n'est pas normale. Monsieur Philippe Réau confirme.

Monsieur Philippe Réau rappelle que le mur devait être en alignement avec la grange et qu'il ne devrait pas être sur le domaine public.

Monsieur Philippe Réau informe que la commune ne devra supporter aucun frais sur ce dossier.

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 23 220.50 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### Plan de financement :

Montant HT :	23 220€
Fdaic 29% :	6 734€
Charge communale :	16 486€

Monsieur le Maire informe que l'éclairage public sera étudié avec le SDE pour le parking.

Monsieur Philippe Réau propose d'inclure l'éclairage public du parking dans la subvention FDAIC l'éclairage public pour le parking.

### **ELARGISSEMENT DE CHARTRES METROPOLE**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer, afin d'accepter l'élargissement de Chartres Métropole, pour notre entrée à l'agglo. Monsieur le Maire propose d'appuyer cette démarche en délibérant rapidement pour démontrer au Préfet que la commune est déterminée sur sa demande de rattachement à Chartres Métropole. Monsieur Maire donner lecture du projet de délibération :

Par délibération en date du 28 juin 2016, et conformément à la procédure dérogatoire prévue à l'article 5214-26 du CGCT, Chartres métropole a approuvé les demandes d'adhésion de 21 communes qui de par leur proximité territoriale appartiennent à l'aire d'influence de l'agglomération chartraine et souhaitent faire bénéficier leurs habitants des politiques et services mis en œuvre par l'agglomération.

Il s'agit des communes d'Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, La Chapelle-d'Aunainville, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville (issue de la fusion Theuville-Pézy), Umpeau et Vitray-en-Beauce.

Il appartient maintenant aux communes membres de Chartres Métropole et aux communes candidates à l'intégration d'approuver l'extension de périmètre qui en résulte. Conformément à l'article 5211-18 du CGCT, cette extension de périmètre doit être approuvée à la majorité qualifiée nécessaire à une création d'EPCI (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou 50% des communes représentant 2/3 de la population) et appréciée à l'échelle des 67 communes.

Considérant que l'agglomération de Chartres s'est toujours construite sur des démarches volontaires des communes, que ce périmètre est une échelle pertinente ;

Considérant que ces communes constitueront avec les communes actuelles un territoire d'un seul tenant, sans discontinuité territoriale et sans enclave.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, *10 voix pour (Bertrand Chifflet, Julien Doussineau, Dominique Decourtye, Olivier Bourgine (pouvoir à Dominique Decourtye), Philippe Maisons, Bruno Chesnoy, Romain Pryloutsky, Gilles Percheron, Philippe Réau, Jessica Bertrand et 1 voix contre Léon Gouhier (pouvoir à Philippe Maisons)*, approuve l'extension de périmètre de Chartres métropole par admission des communes de :

Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, La Chapelle-d'Aunainville, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville (issue de la fusion Theuville-Pézy), Umpeau et Vitray-en-Beauce.

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier du SICTOM, informant que la commune devrait payer environ 200€ par habitants pour la sortie de ce syndicat. Les services de Chartres Métropole nous ont informés que ce coût serait pris par l'EPCI et non par les communes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental après avoir donné un avis défavorable, le 17 mai, pour le dossier de demande de Fonds de Péréquation de la CCBV au titre de 2015, transmis après la date de commission, s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet pour modifier son avis et accorder la somme de 5 037€. Monsieur le Maire rappelle que la commune devra percevoir la moitié de cette somme par la CCBV.

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de subvention de la Maison d'Assistants Maternelles de Voves, « Les P'tits Petons ». Le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas allouer de subvention car aucun enfant de la commune ne fréquente cette association.

Monsieur le Maire informe avoir reçu l'étude technique et photométrique concernant le projet d'enfouissement 2017. Monsieur Philippe Réau demande qu'une copie de cette étude, lui soit transmise.

Madame Jessica Bertrand demande qu'un avis soit transmis aux habitants lors des travaux d'enfouissement.

Monsieur Bruno Chesnoy demande à qui appartient la parcelle en friche AD 84. Monsieur Dominique Decourtye informe que cette parcelle est à la commune, c'est un chemin qui va être nettoyé.

La séance est levée à 21h35.